



VB/al - Div n° 6030_05

Paris, le 17 mai 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 75 CONCERNANT TOTALENERGIES SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



TOTALENERGIES SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 24 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,6% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de TOTALENERGIES SE

Le conseil d'administration de TOTALENERGIES SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 82% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick Pouyanné	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	9	2027	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques Aschenbroich	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	3	2027	0	3		P	M
	Marie-Christine Coisne-Roquette	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	100%	F	67	FR	13	2026	0	2	M	M	
	Emma De Jonge	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	61	NL	2	2025	0	1			
	Romain Garcia-Ivaldi	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	35	FR	4	2026	0	1	M		
	Angel Pobo	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	54	FR	4	2026	0	1			M
	Lise Croteau		Libre d'intérêts	100%	F	63	CA	5	2025	0	3	M		
	Mark Cutifani		Libre d'intérêts	88,9%	M	66	AU	7	2026	0	1		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Glenn Hubbard		Libre d'intérêts	100%	M	65	US	3	2027	0	2	M		
	Anelise Lara		Libre d'intérêts	80%	F	60	BR	1	2026	0	1			
	Jean Lemierre		Libre d'intérêts	88,9%	M	73	FR	8	2026	0	2		M	
	Dierk Paskert		Libre d'intérêts	100%	M	63	DE	1	2026	0	1			
	Maria Van der Hoeven		Libre d'intérêts	100%	F	74	NL	8	2026	0	1	P		
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Ange Debon		Libre d'intérêts	Nouveau	F	58	FR	Nouve au	2027	0	2			

2. Spécificités

- Les statuts de TOTAL S.A. comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Les statuts de TOTAL S.A. comportent une limitation des droits de vote à 10% (20% pour les droits de vote double).



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET



